

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE

E/CN.4/L.1449
5 mars 1979

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente-cinquième session
Point 6 de l'ordre du jour

VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE AUSTRALE :
RAPPORT DU GROUPE SPECIAL D'EXPERTS

République arabe syrienne : projet de résolution

La Commission des droits de l'homme,

1. Exprime sa profonde satisfaction au Gouvernement de l'Iran qui vient d'interrompre toute relation avec le régime raciste d'Afrique du Sud et notamment qui a cessé toute fourniture de pétrole à ce régime, contribuant ainsi grandement à la lutte contre l'apartheid et le racisme;
2. Saisit cette occasion pour remercier et féliciter tous les autres gouvernements qui ont d'ores et déjà adopté des mesures analogues à celles que vient de prendre le Gouvernement de l'Iran.